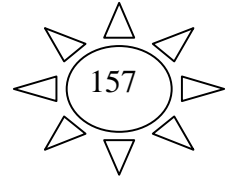


**COMMUNE DE SAINT-GRAVE**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 AVRIL 2015  
\*\*\*\*\***



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le deux avril**, le Conseil municipal, dûment convoqué, le 25 mars, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

**PRESENTS** : MM GUEMENE Henri - BROHAN Paul – GUITTON Ludovic - NEVOUX Claude – LOYER Dominique - DUBOIS Alain – AUTRAN Thierry - GUEHO Cyril - PIQUET Jocelyne – CAUDARD Marie Thérèse DE LA BOUILLERIE Sybille

**ABSENTS EXCUSES** : LE CARS Yannick - DEPEIGE Fabrice  
LE RAY Marie Thérèse

**POUVOIRS** : LE CARS Yannick à GUITTON Ludovic  
DEPEIGE Fabrice à AUTRAN Thierry jusqu'à 21h30  
LE RAY Marie Thérèse à CAUDARD Marie Thérèse

**SECRETAIRE** : NEVOUX Claude

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15
---



**Madame Le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :**

- 2015-04-09 frais fonctionnement Ecole de QUESTEMBERG école « beau soleil »
- 2015-04-10 frais fonctionnement Syndicat des Ecoles malansac – Caden école « les tournesols »
- 2015-04-11 Autorisation Sentier de la Bogeraie
- 2015-04-12 Re-vote du projet Aire de jeux  
et autorisation de demande de subvention auprès de la CAF

**Le compte rendu de la réunion du 19 mars 2015 a été approuvé à l'unanimité.**

**2015\_04\_01\_VALIDATION APPEL D'OFFRES « REHABILITATION MAIRIE »**

La réunion d'ouverture des plis s'est déroulée le 20 mars dernier. L'analyse détaillée des offres techniques a été réalisée par le cabinet LUNVEN du 21 au 31 mars 2015. Un état détaillé des offres reçues a été fourni aux membres de la Commission d'appel d'offres le 31 mars 2015. Après analyses des offres techniques en fonction des critères, et avis de la CAO, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider le marché comme ci-dessous.

Désignation	Estimation HT	Entreprise	Montant HT
Lot 1 : Gros œuvre	22 500 €	BERGAMASCO 81 rue de la Gare 56800 PLOERMEL	9361.24 €
Lot 2 : Menuiseries	35 500 €	LE CADRE Z.A. de Kervault 56230 QUESTEMBERG	24 999.14 €
Lot 3 : Cloisons sèches – plâtrerie - isolation	8 600 €	GUY DANILO ZA la bande badin 56200 GLENAC	6 522.13 €
Lot 4 : Peinture - nettoyage	12 700 €	COLOR TECH Rue Gustave Eiffel 56800 PLOERMEL	7 193.77 €
Lot 5 : Sols souples - Faïence	10 000 €	GOLFE PEINTURE 4 rue du Général Baron Fabre 56000 VANNES	7 457.78 €
Lot 6 : Plafonds suspendus	4 000 €	COYAC ZAC de Kerniol 56000 VANNES	1 900.25 €
Lot 7 : Plomberie – sanitaire - chauffage	4 700 €	NAEL Michel La grée 56220 SAINT GRAVE	3 954.45 €
Lot 8 : Electricité – Plomberie	14 000 €	BROCELIANDE EPCMP PA val d'oust 2 56140 SAINT ABRAHAM	10 851.43 €
<b>Total</b>	<b>112 000 €</b>		<b>72 240.17 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'attribuer l'ensemble des lots pour un montant total de : 72 240.17 € aux entreprises mentionnées ci-dessus.

A l'unanimité, les membres donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour :

- signer les documents liés au marché de réhabilitation de la mairie,
- inscrire les crédits nécessaires au budget 2015 afin de mandater ces sommes en investissement opération « réhabilitation mairie »
- signer tous les documents s'y rapportant.

### **2015\_04\_02\_ VALIDATION APPEL D'OFFRES « PROGRAMME VOIRIE 2015 »**

Suite à la procédure lancée le 9 mars 2015 et après avoir reçu 3 dossiers. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 mars 2015 pour l'ouverture et l'analyse des plis reçus concernant les travaux de réfection du : chemin du Pomer, route du clos, ruelle des champs perchés, Canquemard, dans le cadre du programme voirie 2015.

Au vu des résultats et l'avis de la Commission d'appel d'offres, il s'avère que la société COLAS de Ploërmel est la mieux placée au vu des analyses.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- décide de retenir la Société COLAS Centre Ouest située à Ploërmel pour un montant HT de 19 725€ HT
- autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement et lancer les travaux.

## **2015\_04\_03\_ REPRISE DES MODALITES PAIEMENT LOYER BOUCHERIE**

Lors du bail signé avec M. ECHELARD (local boucherie) en mai 2009, les modalités de paiement avaient été fixées comme suit :

- 2009 : 200 euros
- 2010 : augmentation de 50.00 euros soit 250 €
- 2011 : augmentation de 50.00 euros soit 300 €

A partir de l'année 2012 le loyer de base sera ajusté chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction.

Or ceci n'a pas été fait à ce jour, afin de régulariser les montants, ils seront réévalués selon les modalités de paiement mentionnés dans le bail, soit :

Juin 2015 : augmentation de 50 € euros

Juin 2016 : augmentation de 50 € euros

A partir de juin 2017 l'augmentation du loyer se fera en fonction de l'indice du coût de la construction.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les modalités ci-dessus.**

## **2015\_04\_04\_ PRET BUDGET « ASSAINISSEMENT »**

Comme il a été mentionné lors du précédent Conseil Municipal, il serait judicieux de contracter un prêt pour les travaux concernant l'auto-surveillance de la lagune ainsi que le dégrilleur.

Une consultation sera demandée auprès de trois banques :

Crédit agricole, Caisse d'Épargne, la caisse des dépôts,

Prêt à taux fixe ou variable, sur 10 ans pour un montant de 40 000.00 €

**Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire, à lancer la consultation, les résultats seront à valider sur un prochain Conseil.**

**Arrivée de Monsieur DEPEIGE Fabrice 21h30**

## **2015\_04\_05 - LIGNE DE TRESORERIE**

Comme chaque année, en juin le conseil municipal se prononce sur le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un plafond de 80 000.00 euros. L'année dernière, il avait été souhaité que ce renouvellement fasse partie d'une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à lancer une consultation auprès des trois établissements bancaires : Crédit agricole, Caisse d'épargne, caisse des dépôts, Pour un plafond de 80 000 euros et une durée d'un an.**

**Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à lancer la consultation.**

## **2015\_04\_06\_ DISSOLUTION DU SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE MALANSAC**

Considérant la nécessité de rationaliser le nombre de syndicats, ce syndicat a pour seul objet le service public régulier de voyageurs à titre principal scolaire.

Considérant que la majorité des élèves transportés sont issus du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Questembert, territoire sur lequel coexistent 2 syndicats de transports scolaires.

Les communes du syndicat intercommunal du collège public de Malansac sont également membres du SITS de Questembert à l'exception de la commune de St Jacut les pins pour laquelle un conventionnement sera à envisager.

Il est demandé à chaque Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution du syndicat intercommunal du collège public de Malansac à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**Après en avoir délibéré, 13 voix pour et 2 abstention, le Conseil municipal se prononce favorablement sur la dissolution du syndicat intercommunal du collège public de Malansac à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.**

Il est demandé de se renseigner sur la répartition financière suite à la dissolution.

#### **2015\_04\_07\_ REFLEXION SUR L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYE TECHNIQUE MI-TEMPS POUR LA PERIODE D'ETE**

La commune n'utilise plus depuis 2013 de produits phytosanitaires. En période de mai à septembre il est demandé de réfléchir sur l'embauche d'un agent technique en mi-temps pour cette période ou l'emploi d'un CAE sur 6 mois avec une prise en charge de l'état à 75 %.

Il est demandé de plus amples renseignements afin de pouvoir statuer sur ce point au prochain conseil municipal. Une réunion avec le personnel sera faite dans les prochaines semaines afin d'établir un planning de travaux.

**L'ensemble du Conseil Municipal décide de reporter ce point au prochain conseil.**

#### **2015\_04\_08 VALIDATION ACQUISITION DU BLOC DE PRISES POUR MARCHE AMBULANT**

Lors du dernier conseil municipal, il avait été demandé de consulter deux autres entreprises d'électricité pour les travaux de pose d'un coffret de prises à fermeture à clefs afin de le rendre inaccessible.

**Les membres du Conseil après avoir pris connaissance des chiffres, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise NAEL pour un montant de 1 096.12 euros. Et autorise Madame le Maire à signer le devis.**

#### **2015\_04\_09 DEMANDE DE SUBVENTION AIRE DE JEUX ET RE-VOTE DU PROJET**

Il peut être demandé une subvention auprès de la CAF pour le projet « aire de jeux » après une autorisation du Conseil municipal avant de lancer le projet.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de revoter afin de savoir si le projet est maintenu pour cette année ou reporté sur l'année prochaine.

**Après avoir délibéré à bulletins secrets, 10 voix pour et 5 voix contre, les membres du Conseil municipal maintiennent le projet pour cette année. Une consultation sera faite et sera validée en prochain conseil.**

**Les membres autorisent Madame le Maire, après avoir délibéré, 10 voix pour et 5 voix contre à solliciter toutes demandes de subvention y compris auprès de la CAF**

#### **2015\_04\_10 AUTORISATION SENTIER DE LA BOGERAIE**

L'association 'les amis de la Chapelle de la Bogeraie» emprunte pour ces circuits de randonnées dits « circuits de la chapelle » des chemins communaux.

Elle souhaite déposer un dossier au Conseil Général afin qu'ils figurent dans un plan départemental des chemins de petite randonnée.

Il est demandé à la Commune une délibération afin d'autoriser l'association à déposer cette demande.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent l'association « la Bogeraie » à déposer son dossier auprès du Conseil Général.**

## 2015\_04\_11 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE QUESTEMBERG « Beau Soleil »

La demande de participation de la commune pour les frais liés au fonctionnement de l'école « Beau Soleil » pour l'année 2014/2015 s'élève à 556.30 euros. Ce chiffre concerne la scolarité de deux enfants en classe CLIS (soit 278.15 euros par enfant)

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les frais de fonctionnement comme ci-dessus.**

## 2015\_04\_12 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES MALANSAC-CADEN

La demande de participation de la commune pour les frais liés au fonctionnement de l'école publique « les tournesols » pour l'année 2015. La participation s'élève à 4 784.00 euros. Ce chiffre concerne la scolarité de huit enfants (soit 598 € euros par enfant)

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les frais de fonctionnement comme ci-dessus.**

### QUESTIONS DIVERSES

Un devis a été demandé auprès de société de décorations de Noël, afin de remplacer les décorations défectueuses. La société Decolum pour un montant de 1 437.10 euros TTC a été validée.

Madame le Maire informe les membres de trois demandes d'emplacement pour de la vente le mardi après midi.

- Mme NAVARRO, vente de bougies et produits alimentaires semi-artisanaux bretons, **demande accordée ;**
- Mme LESTEVEN et M. GUILLEUX, producteurs d'huiles essentielles et de plantes aromatique, **demande accordée ;**
- Mme FRAISSE, vente de crêpes bretonnes, **demande refusée ayant déjà cette vente de produit.**

M. NEVOUX fait un résumé du comité-groupe de travail communication à la CCPQ, sur le lancement du nouveau logo communautaire.

Travaux route de Peillac : des travaux de busage du fossé ont été réalisés par les agents techniques pour sécuriser les usagers piétons. Il est décidé d'empierrier en 0/20 et de sabler ce chemin afin de faciliter les piétons et l'accès au cimetière.

Au village la Guenelle, problème d'inondation de deux habitations suite à des fossés fermés. Le problème étant sur des terrains privés, il est demandé de rencontrer les personnes concernées.

Résumé sur les travaux réalisés par l'entreprise SOLOR dans le cadre du haut débit.

Prochain conseil municipal le mardi 12 mai 2015

**La séance est clôturée à 23h30  
après avoir délibéré sur les points numérotés  
de 2015\_04\_01 à 2015\_04\_12**

**M.-O. COLINEAUX**

**H. GUEMENE**

**P. BROHAN**

**L. GUITTON**

**C. NEVOUX**

**Y. LE CARS**

*Pouvoir*

**D. LOYER**

**A. DUBOIS**

**T. AUTRAN**

**C. GUEHO**

**F. DEPEIGE**

**M.-T. CAUDARD**

**M.-T. LE RAY**

**J. PIQUET**

**S. DE LA BOUILLERIE**

*Pouvoir*